

Avis de report de vente aux enchères publiques



L'ordonnateur liquidateur des douanes et impôts indirects à Laâyoune porte à la connaissance du public que la vente mentionnée ci-dessous est reportée à une date qui sera fixée, publiée et annoncée ultérieurement.

Dans le cadre de la vente permanente, l'ordonnateur Liquidateur des Douanes et Impôts Indirects à laayoune procédera à la vente aux enchères publiques des marchandises abandonnées au profit de l'administration désignés ci-dessus en annexe . :

Cette vente aura lieu au magasin MINURSO size a coté du supermarché dénommé SAMIR le **jeudi 16 novembre 2017** à partir de 10 heures 30 minutes

Pour le dernier lot la vente aura lieu à la même date jeudi 16 novembre 2017 au magasin loué à la société ALAAKARI size à ALHIZAME près de la station dénommé « station REMOUK »

Les enchérisseurs peuvent prendre connaissance des modalités particulières de la vente auprès de tous bureaux des Douanes du Royaume et sur le site Internet de l'Administration : www.douane.gov.ma

Conditions de la vente

- Les offres sont faites verbalement sur les lieux de la vente.
- Les marchandises sont vendus au plus offrant et dernier enchérisseur
- La vente sera consentie à l'enchérisseur le plus offrant retenu par l'Administration.
- Aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que ce soit notamment pour défaut de qualité.
- Les paiements seront effectués immédiatement après adjudication, au comptant (en espèce ou par chèques certifiés). A défaut de quoi, le lot sera remis en vente selon la procédure de folle enchère, conformément aux dispositions légales en vigueur.
- Le lot payé doit être enlevé immédiatement.
- Nonobstant les frais de magasinage en vigueur, les marchandises adjudgées et non retirées demeurent aux risques des adjudicataires.
- Les enchérisseurs doivent être munis d'une pièce d'identité officielle,
- Les marchandises adjudgés et non retirés demeurent aux risques des adjudicataires, leur détérioration, altération ou déperdition ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts quelle qu'en soit la cause
- Les enlèvements sont effectués à la charge des acquéreurs.
- L'acquéreur doit accepter les contrôles ultérieurs effectués par les services douaniers.
- Toute cession à des tiers par l'acquéreur des articles doit obligatoirement être couverte par la délivrance d' une facture établie en bonne et due forme, tirée d'un facturier dont les souches doivent être conservées pour être présentées à toute réquisition du service des Douanes .

للإطلاع عن شروط البيع يتم الاتصال بمكاتب الجمارك أو عبر شبكة الانترنت العنوان التالي

www.douane.gov.ma

L'Ordonnateur Liquidateur des douanes
et impôts indirects à laayoune
EL BOUIHI MILOUD



Annexe 1

LOT N° 01(usagés)
Téléviseurs
Coffres forts
Photocopieuses
écrans pour ordinateur
Imprimantes et fax
serveur

LOT N° 02(usagés)
Pièces de rechange pour véhicules
extincteurs

LOT N° 03(usagés)
Diverses pièces de rechanges pour photocopieuse

LOT N° 04(usagés)
Frigos grand format
fours

LOT N° 05(usagés)
Pompes à eau
Matériels (cuisine)

LOT N° 06(usagés)
Groupes électrogènes
Fournitures des bureaux

LOT N° 07(usagés)

Matériels de sport

LOT N° 08 (usagés)

Balance pour pesage

Matériels (divers)

coffres fort

LOT N° 09 (usagés)

Sièges usagés pour véhicule

Caches pneus

Pièces de rechange

Câbles en cuivre

Antennes et câbles pour TV

LOT N° 10 (usagés)

Déchets ferraille

Rebuts en bois

Rebuts en métal

LOT N° 11(usagés)

Lot de futs usagers en plastique et autres matériels de distillation (cocotes minute- tuyauteries- réchauds....)
--